

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT  
~~~~~

Délibération n° 2023-59 du Comité syndical du vendredi 15 décembre 2023

## CANDIDATURE DU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT A L'APPEL A PROJET FONDS AIR BOIS

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 décembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 4 décembre 2023.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                        | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO NEGRIER, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL représentée par Martine BONNET, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST. |
| Etait présente                                            | Françoise OLIVIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Absents ou excusés :                                      | Julie GARCIN SAUDO, Yvan GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'actions pour une période de 6 ans, dont :

- L'Axe stratégique 3 : « Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelable » qui comprend une action Favoriser l'usage local du bois et de ses qualités de substitution en étudiant systématiquement la solution bois-énergie au moment du remplacement des vieilles chaudières au fioul et au gaz.
- L'Axe stratégique 4 : « Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables » qui comprend une orientation d'engager le Pays Cœur d'Hérault dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique, avec des actions de conseils, d'animations et d'accompagnement tant pour les collectivités que pour les habitants du territoire.

**Considérant**, l'évaluation de la qualité de l'air en 2021 sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, réalisée par ATMO Occitanie, qui identifie le secteur résidentiel comme un des principaux leviers d'actions pour réduire les émissions polluantes sur le territoire. Ce secteur est le premier émetteur de particules sur le Pays Cœur d'Hérault. Le chauffage, et notamment l'usage d'anciens dispositifs au bois peu efficaces, est à l'origine d'une part importante de particules (65% des PM2.5 et 49% des PM10),

**Considérant** l'Appel à Projets Fonds Air Bois de l'ADEME, notamment le volet proposant un accompagnement dans la réalisation d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'un Fonds Air Bois,

Les objectifs de l'étude de préfiguration sont :

- L'évaluation de la pertinence de la mise en place d'un fonds pour améliorer la qualité de l'air du territoire,
- Son dimensionnement (moyens humains et financiers, appareils à remplacer), la définition de l'organisation la plus adaptée à son fonctionnement ainsi que les grands axes du programme d'animation et de communication.

Elle permet d'**étudier** à la fois le **chauffage domestique au bois** sur le territoire (parc d'équipements, pratiques des utilisateurs) et les **pratiques concernant le brûlage à l'air libre des déchets verts**.

Une aide financière maximale de 70% des montants éligibles pourra être apportée par l'ADEME.  
L'assiette de l'aide est plafonnée à 100k€.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'approuver** la candidature du Pays Cœur d'Hérault à l'appel à projets Fonds Air-Bois de l'ADEME pour un projet estimé à 50 000 € TTC, selon le dossier de candidature ci-joint en annexe.
- ✓ **D'approuver** le positionnement sur cet axe du plan climat.
- ✓ **D'approuver** la recherche de financements complémentaires.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire notamment la décision de financement dans le cas où le Sydel du Pays Cœur d'Hérault serait Lauréat du projet.

**Saint André de Sangonis, le 15 décembre 2023**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 15 décembre 2023**

**Publiée le 19 décembre 2023**  
**Transmise le 19 décembre 2023**

**Le Président du Syndicat**

